

Membre titulaire (1853-1871)  
Secrétaire annuel (1858)  
Vice-président (1859)  
Président (1860)

Issu d'une ancienne famille de la Lorraine ducale, Alexandre de Metz-Noblat est né à Colmar le 3 décembre 1820, fils d'Alexandre-Jules de Metz, alors conseiller à la cour royale de Colmar, et d'Adélaïde Noblat. Après avoir effectué ses études secondaires à Paris, Alexandre de Metz-Noblat y obtient la licence en droit en 1841. Bien que devenu avocat, il ne plaide pas et poursuit une carrière de conseiller économique et de publiciste. À la création de la faculté de droit, il y est chargé d'un cours d'économie politique. Il est un personnage très en vue à Nancy. Il est membre de la Société Foi et Lumières et collaborateur des journaux qui expriment les opinions des catholiques libéraux, comme *L'Espérance (Journal de Metz)* auquel il collabore, de 1847 à 1852.

Il soutient, dans un article envoyé au *Correspondant* la nécessité d'établir une séparation entre l'Église et l'État (*Des rapports de l'Église et de l'État*, 1849) et, dans une brochure publiée à Nancy chez Vagner, celle de garantir la liberté de l'enseignement que la loi Falloux, l'année suivante, n'a pas assuré suffisamment à son gré. Il réunit plus tard ces premiers écrits dans *l'Église et l'État, morceaux divers*, 1867. Il se spécialise surtout dans l'étude des questions économiques, dans de longs articles parus dans le journal *Le Correspondant*, dont il est un collaborateur régulier : *Exposition du système de M. Worms sur la constitution de la propriété dans les états musulmans* (1851), *Libre échange et protection* (1853), *Les origines du droit de propriété* (1854), *Population et misère* (1854). Il écrit également *Du projet de loi sur les défrichements forestiers* (1851) et deux volumes d'une *Analyse des phénomènes économiques* (1853), qui est son ouvrage principal. Partisan de la liberté des échanges, il estime qu'on ne doit l'introduire en France qu'avec prudence, pour ne pas nuire au bien-être général. Il montre aussi qu'on ne peut pas traiter du droit de propriété en général, et qu'on doit distinguer les propriétés acquises par l'État avec le produit de l'impôt, ou par les particuliers avec le fruit de leur travail, des propriétés qui sont confiées dans l'intérêt général. Il estime encore que « la solution pratique du problème de la misère appartient presque exclusivement à la religion catholique ». Toutes ces questions sont devenues d'une grande actualité depuis la Révolution de 1848. Membre titulaire de la Société Catholique Nancéienne (1844), membre des conférences de saint Vincent de Paul de Nancy, de la Société de saint François Régis, « il contribue toujours dans une large proportion, par sa bourse ou par son influence, à pourvoir aux besoins des pauvres qu'il visite » (Jules Chautard).

Sur le rapport de son ami Guerrier de Dumast, il est élu titulaire le 6 janvier 1853. Sa candidature remontait au 24 juin 1852 et avait reçu l'appui de Digot et de Warren. Le compte rendu de 1853 salue cette acquisition en ces termes : « C'est la première fois depuis bien des années que cette branche des connaissances humaines (l'économie politique) prend place dans le compte rendu de vos travaux ». Toutefois, Alexandre de Metz-Noblat ne prononce son discours de réception (« Sâti, souvenirs d'Orient ») que le 29 mai 1856, la priorité ayant été donnée aux nouveaux professeurs d'université. Il participe de manière très active aux travaux de l'académie : secrétaire annuel en 1858, vice-président en 1859, président en 1860.

De 1858 à 1861, il préside la Société lorraine des amis des arts et des musées, créée en 1833 sous l'égide de l'Académie. Il est membre de la Société d'archéologie lorraine et de la commission du Musée historique lorrain (1848-1850) où « sans avoir jamais pris une part très active à ses travaux, [il] s'y intéressait du fond du cœur car il aimait tout ce qui avait pour but de rappeler et de glorifier les souvenirs de notre ancienne Patrie ». Il prend une part considérable comme membre de la Société centrale d'agriculture de Nancy et, en qualité de secrétaire, au congrès agricole de 1869. Il est encore membre correspondant de la Société

orientale (1844), membre ordinaire de la Société asiatique (1853) et membre de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace (1860).



**Alexandre de Metz-Noblat (1820-1871)**  
Huile sur toile  
Propriété familiale. Reproduction interdite

Alexandre de Metz-Noblat est le fondateur, avec Maurice de Foblant, d'un comité de réflexion sur la décentralisation dont il préside les réunions à son domicile. Ses conclusions sont publiées à Nancy en 1865 dans *Un projet de décentralisation*, connu sous le nom de « programme de Nancy ». La rédaction est l'œuvre collective de Foblant, d'Édouard Cournault et d'Alexandre de Metz-Noblat. Leur programme est formulé en quatre propositions : fortifier la commune, qui existe à peine, et rendre obligatoire pour le gouvernement le choix du maire parmi les conseillers municipaux ; créer le canton, qui n'existe pas administrativement ; supprimer l'arrondissement, qui ne correspond à rien ; émanciper le département, en en confiant l'administration, sous la direction du conseil général, à une commission exécutive permanente, hors du contrôle du préfet. Alexandre participe ainsi, au début de l'année 1870, à la commission extra-parlementaire nommée par le gouvernement et destinée à préparer la décentralisation. Les travaux ne sont pas terminés à la déclaration de guerre mais ils ont inspiré les lois du 22 juillet 1870 instaurant le choix des maires et des adjoints parmi les membres du conseil municipal et la nomination par le conseil général de son président.

Alexandre de Metz-Noblat est mort à son domicile, place d'Alliance, le 27 avril 1871. Un discours est prononcé sur sa tombe le 1<sup>er</sup> mai par Jules Chautard, président de l'Académie. Il est le père d'Antoine (1850-1914), l'aïeul d'Alexandre-Marie-Albert (1876-1908) et d'Henry (1884-1957) et le bisaïeul du chanoine Michel de Metz-Noblat (1916-2007), tous membres de l'Académie après lui. [Jean-Claude Bonnefont, Alain Petiot]

Archives de l'Académie de Stanislas, dossier d'Alexandre de Metz-Noblat ; Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 52 J -636 (Archives de la famille de Metz-Noblat) ; Michel CAFFIER, *Dictionnaire des littératures de Lorraine*, Éditions Serpenoise, 2003, p. 676 ; Jules CHAUTARD, « Discours prononcé sur la tombe de M. de Metz-Noblat », *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1870), p. cc-ccxiii ; J.-Alcide GEORGEL, *Armorial historique et généalogique des familles de Lorraine titrées ou confirmées dans leurs titres au XIX<sup>e</sup> siècle*, Elbeuf, 1883, p. 489-490 ; *Journal de la Société d'archéologie Lorraine et du comité du Musée Lorrain* (1871), p. 75 ; Comte de LUDRE, « Alexandre de Metz-Noblat. Souvenirs d'un ami », *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1893), p. 207-266 ; *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1852), p. xii et lxxxviii, (1870), p. viii ; *Meurthe et Moselle, dictionnaire, annuaire et album*, Paris, Henri Jouve, 1896 ; Paul SADOUL, « Le régionalisme lorrain de 1830 à 1914 », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 2000-2001, 8<sup>e</sup> série, tome XV, p. 389-402 ; *Un projet de décentralisation*, 3<sup>e</sup> édition augmentée de la correspondance des lecteurs, Nancy et Paris, 1865.